

SEANCE DU 30 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente mai à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, le 23/05/2024 s'est réuni à la salle du Conseil en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, VANDENDORPE, GUERIN, SOUBISE, PERRIGAULT, ANTOINE, GRENAT, FOUCTEAU-ESPINASSE formant la majorité des membres en exercice.
Conseillers absents excusés AUBERTOT Cédric, SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie, LESCOP Giliane, MINIER Quentin
Conseillers votants : 9
Secrétaire de séance : SOUBISE Mathieu

Préambule

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du lundi 18 mars 2024. Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2024/19 Demande de subvention Association Sapeurs Lipopette

L'Association Sapeurs Lipopette des pompiers de Tours sollicite la commune de Marcilly-sur-Vienne pour un éventuel don.

En effet, cette association a pour but entre autres, d'aider les enfants en difficulté à un moment de leur vie, et notamment lorsqu'ils sont transportés en ambulance en leur offrant une peluche « Pompy » : doudou du moment dans la circonstance particulière dans laquelle se trouve l'enfant, et lien de confiance et pédagogique entre l'enfant et le pompier.

Après avoir entendu les faits,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser une subvention à l'Association Sapeurs Lipopette de 50.00 Euros.

Les crédits seront inscrits au budget de l'année 2024 au compte 6574.

2024/20 Demande de subvention Association ADMR de Saint Epain

L'Association ADMR de Saint-Epain a fait parvenir une demande de subvention afin de faire face aux frais de fonctionnement et d'améliorer le quotidien de leurs salariés.

Leur mission principale est de faciliter le maintien à domicile des personnes les plus fragiles et leur permettre de bien vivre chez elles.

Après avoir entendu les faits,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas verser de subvention compte-tenu du manque de précisions sur leur situation déficitaire.

2024/21 Décision modificative n°1 – Budget Assainissement

Après avoir délégué en 2023 au SATESE 37 la nouvelle compétence « contrôle des raccordements au réseau d'assainissement collectif » la contribution a été augmentée de 30 %.

Par conséquent, le chapitre 065 Autres charges de gestion courante doit être abondé.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE les autorisations spéciales de virements de crédits suivantes :

SECTION de FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 065 Autres charges de gestion courante

Compte 6588 Autres charges diverses de gestion courante + 100.00 Euros

Chapitre 011 Charges à caractère général

Compte 61523 Réseaux - 100.00 Euros

APPROUVE à l'unanimité,

la décision modificative susvisée au budget assainissement de l'année 2024.

2024/22 Décision modificative n°1 – Budget Commune

Après avoir voté le budget au cours de la précédente séance, le service de gestion comptable de Chinon a constaté une différence avec le compte de gestion 2023.

En effet l'affectation du résultat 2023 au compte 1068 n'avait pas été correctement inscrit, par conséquent il faut rectifier l'affectation du résultat et équilibrer le budget 2024.

L'affectation du résultat doit être le suivant :

- Résultat de fonctionnement reporté : 231 879.60 € au compte R 002 excédent
- Résultat d'investissement reporté : 90 184.70 € au compte D 001 déficit
- Affectation du résultat 54 929.46 € titre au compte 1068

Pa conséquent

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE les autorisations spéciales de virements de crédits suivantes :

SECTION de FONCTIONNEMENT

Recettes

Chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté - 53 863.42 Euros

Dépenses

Chap 011 Charges à caractère général

Compte 615221 bâtiments publics - 53 863.42 Euros

APPROUVE à l'unanimité,

la décision modificative susvisée au budget communal de l'année 2024.

2024/23 Décision modificative n°2 – Budget Commune

Des opérations d'ordre ont été inscrites au budget 2024 concernant le programme Maison d'Assistants Maternels. Elles devaient être inscrites au chapitre 041 mais elles furent inscrites à la place au chapitre 040.

Il est nécessaire de faire la modification suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre 040 OPERATIONS D'ORDRE

Compte 2131 - 53 225.39 Euros

Chapitre 041 OPERATIONS D'ORDRE

Compte 2131 + 53 225.39 Euros

RECETTES

Chapitre 040 OPERATIONS D'ORDRE

Compte 2131 - 53 225.39 Euros

Chapitre 041 OPERATIONS D'ORDRE

Compte 2131 + 53 225.39 Euros

Afin de solder les dernières factures relatives à la construction de la Mam le programme n'est pas suffisamment abondé

Par conséquent Il est nécessaire de faire la modification suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Programme 238 MAM

Compte 203 + 100.00 Euros

Programme 249 RENOVATION CUISINE SDF

Compte 2131 bâtiments publics - 100.00 Euros

APPROUVE à l'unanimité,

la décision modificative susvisée au budget communal de l'année 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire
Thierry BRUNET

Séance du 30 MAI 2024 : liste des délibérations et tableau des visas

- 2024/19 Demande de subvention Association Sapeurs Lipopette
- 2024/20 Demande de subvention Association ADMR de Saint Epain
- 2024/21 Décision modificative n°1 – Budget Assainissement
- 2024/22 Décision modificative n°1 – Budget Commune
- 2024/23 Décision modificative n°2 – Budget Commune

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
VANDENDORPE Benoît	
GUÉRIN Isabelle	
PERRIGAULT Marylène	
ANTOINE Caroline	
AUBERTOT Cédric	<i>Absent excusé</i>
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	<i>Absente excusée</i>
LESCOP Giliane	<i>Absente excusée</i>
GRENAT Brigitte	
MINIER Quentin	<i>Absent excusé</i>
SOUBISE Mathieu	
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	